



Conseil Municipal
Procès-Verbal
Séance du 10 novembre 2021 à 18h00

L'an deux mille vingt et un, le dix du mois de novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 03 novembre 2021, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Dominique BUCCI ALBERTO, Maire en exercice,
PRESENTS : Dominique BUCCI ALBERTO, Jean-Pierre CLAEYMAN, Sylvain DAO-LÉNA, Françoise PAQUET, Jean-Emile MOUTTE, Mickaël BUCCI, Philippe GOSSART, Fabrice KOWALCZYK, Joseph Ernest CHARLET

REPRESENTÉS : Michel GRASSI représenté par Fabrice KOWALCZYK, Yoann QUEVAL représenté par Jean-Emile MOUTTE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mickaël BUCCI

Approbation du procès-verbal de la séance du 09 septembre 2021

Vote : 11 pour

Désignation du secrétaire de séance : Bucci Mickaël

Comptabilité/Finances

✚ Décisions Modificatives

Patinoire

Devis de travaux de la Trane : 2000€

Pour permettre de payer cette facture il faudra :

Prendre 2000€ sur le programme la Chalp et les mettre sur le programme de la patinoire

Matériel

La commune souhaitait acheter une fraise à neige. Un devis avait été demandé à l'entreprise Nova.

Un élu a rencontré le représentant il faut compter 5 à 6 mois de délai pour avoir cette machine. Il est donc convenu de réparer la fraise actuelle pour qu'elle puisse fonctionner cet hiver (ces travaux consistent à ajouter une plaque de fer sur une partie de la fraise).

La commune achètera la fraise du Bob cat en 2022 : dépenses à prévoir sur le prochain budget. Donc pas de décision modificative pour cette opération

On reparle de l'achat d'une balayeuse qui est à revoir pour l'année 2022.

Madame le Maire souhaiterait acheter une débroussailleuse à voir avec le Département quand il vend du matériel.

Un élu est chargé de s'occuper de ce dossier

L'idée de s'équiper d'une épareuse est soulevée à voir si cela est possible de monter ce type de matériel sur le Bob cat.

Opération église

Autre décision modificative à prévoir sur le programme de l'église.

Madame le Maire explique les dépenses liées aux travaux supplémentaires qui ont été réalisés.

L'ensemble de ces décisions modificatives sont votées à l'unanimité.

Vote : 11 pour

✚ Prêt auprès de l'Agence France Locale

Madame le Maire rappelle que des parts ont été prises auprès de l'Agence France Locale, afin de pouvoir contractualiser un prêt ultérieurement auprès de cet organisme .

Elle donne ensuite lecture des caractéristiques de ce prêt sur le budget de l'eau :

- Date de débloqué des fonds : 25/11/2021
- Date de Remboursement Final : 25/11/2041
- Montant : **120 000 Euros** (cent vingt mille euros)
- Durée Totale : **20 ans**
- Taux Fixe : **0,86%**
- Fréquence : trimestrielle
- Mode d'amortissement : Echéances constantes
- Base de calcul : 30/360
- Trimestrialité : **EUR 1 634,30**
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : Néant

Autorisation à Madame le Maire pour signer cette demande de prêt

Vote : 11 pour

✚ Refacturation au conseil départemental des frais liés à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans le cadre du chantier du Pas de l'Ours

Madame le Maire rappelle les faits .

Une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été lancée par la commune dans le cadre du chantier du Pas de l'Ours.

Il avait été convenu avec le département, que les frais liés à cette opération lui seraient refacturés.

Madame le Maire donne lecture des différents frais :

Frais insertion publicité dans des journaux d'annonces légales : 4 092.03 €

Frais du cabinet d'étude Alpicité : 3 000.00 €

Honoraires du commissaire enquêteur : 3 161.80 €

Soit un total de 10 253.83 €

Autorisation à Madame le Maire à refacturer l'ensemble de ces frais et à signer l'ensemble des documents y compris une convention.

Vote : 11 pour

✚ Convention d'accord commercial espace ludique d'Aiguilles hiver 2021/2022

Madame le Maire demande d'ajourner la convention d'accord commercial espace ludique hiver 2021/2022.

Il est préférable que le conseil syndical vote cette délibération avant la commune.

✚ Prise en charge des forfaits de ski des enfants de moins de 18 ans

Afin d'inciter les enfants scolarisés et domiciliés sur la Commune (âgés de moins de 18 ans) à la pratique du ski, il a été convenu entre la société exploitant les remontées mécaniques la Régie Syndicale des Stations du Queyras et les Communes, que celles-ci prendraient à leur charge 20 % du prix total des forfaits de ski alpin des enfants scolarisés soit 54.40 € pour les moins de 11 ans (prix du forfait 272.00 €) et 68,00 € pour les plus de 11 ans (prix du forfait 340.00 €).

La régie prenant les 80% restants.

Autorisation au Madame le Maire à signer une convention avec la Régie Syndicale des Stations du Queyras, déterminant la participation de la Commune.

Il est précisé que les forfaits des enfants scolarisés sur la commune et habitant sur une autre ne sont pas pris en charge par Aiguilles.

Vote : 11 pour

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Madame le Maire rappelle les différents crédits en cours.

La ligne de trésorerie contractée en 2020 se termine au 15 décembre 2021.

L'ensemble de la somme a été remboursée par la commune.

Madame le maire propose de reconduire cette ligne de trésorerie, pour une année. Elle donne ensuite lecture des modalités de ce renouvellement.

- Montant : 150 000 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt : 0.95% l'an
- Commission de non-utilisation : 0,20 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit

Autorisation à Madame le Maire à signer l'ensemble des documents liés à cette reconduction de ligne de trésorerie.

Vote : 11 pour

Tarifs cascade de glace

Madame le Maire explique que ce n'est pas au Conseil municipal à voter ces tarifs.

Elle souhaitait simplement faire part aux élus des propositions de tarifs qui seront soumises lors de l'assemblée générale de l'Association Culture et Loisirs.

Lecture des tarifs actuels

Groupe : 3€

Particulier : 6€

Initiation cascade de glace 15€

Madame le Maire présente les différents prix payés aux prestataires pour cette animation (location du matériel, prestation de l'accompagnateur, pot et animation ..).

À l'unanimité il est dit que ce tarif n'est pas approprié.

Proposition des nouveaux tarifs


Groupe : 3.5€


Particulier : 7€

Initiation cascade de glace : 25€

Il est précisé qu'il ne faut pas que cette animation (initiation cascade de glace) coûte à l'association.

Personnel

 Convention de mise à disposition de personnel commune d'Aiguilles / Régie syndicale des stations du Queyras pour la saison 2021/2022

 Convention de mise à disposition de personnel Régie syndicale des stations du Queyras / commune d'Aiguilles pour la saison 2021/2022

Madame le Maire demande d'ajourner ces deux points. Il est préférable que le conseil syndical vote ces délibérations avant la commune.

Renouvellement assurance statutaire (SOFAXIS)

Madame le Maire explique que la commune conventionne avec le centre de gestion .

Le centre de gestion a conclu un marché avec SOFAXIS.

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2022)

Conditions :Agents CNRACL

Risques garantis : Décès /Accident de travail/Longue maladie/Longue durée/Maternité-Paternité-Adoption/Maladie ordinaire

Des frais de gestion de 0.5% seront facturés en plus des taux proposés par l'assureur.

Vote : 11 pour

Divers

✚ Adhésion au groupement de commande Cyber risques

Le centre de gestion accompagne la mairie d'Aiguilles sur la prestation cyber-risques.

La commune a souhaité participer au groupement de commandes.

Coût de cette prestation 1800€ par an

Madame le Maire rappelle qu'aujourd'hui il est important pour une collectivité d'être couverte pour ce type de risque.

✚ Autorisation au Maire à signer l'avenant à la convention de mise en réserve foncière

Il est rappelé qu'une convention tripartite sur l'aménagement foncier de la commune a été signée entre le Département, la SAFER et la commune d'Aiguilles.

Madame le Maire explique le rôle de la SAFER.

La SAFER achète des parcelles qui se vendent sur la commune, cela constitue une réserve foncière .

Grâce à la SAFER la commune sait ce qui se vend sur Aiguilles, de plus la SAFER assume l'avance d'argent nécessaire à l'achat.

Cette convention est arrivée à terme le 11 octobre 2021.

Autorisation à signer le nouvel avenant d'une durée de 3 ans .

Vote : 11 pour

✚ Autorisation à Madame le Maire de signer la convention avec la Fédération Française des Clubs Alpains de montagne (FFCAM)

La commune a depuis 2014 un partenariat avec la FF CAM.

Un soutien financier d'environ 2000€ est donné chaque année par cet organisme à la commune pour la valorisation de la cascade de glace.

De plus cet organisme détache des personnes qui viennent aider pour les événements se déroulant sur la cascade.

Autorisation à Madame le Maire à signer la convention

Vote : 11 pour

✚ Autorisation à Madame le Maire de signer l'avenant avec l'architecte Madame Da Silva en charge du dossier de réhabilitation de cabanes pastorales

Rappel des faits :

Montant de la mission initiale : 10 650,00 €

La nouvelle municipalité a souhaité modifier le projet initial.

L'architecte a donc effectué du travail supplémentaire .

Elle propose un avenant au contrat initial pour un montant de 1 065,00 €.

Monsieur DAO- LENA explique le projet initial et les modifications apportées.

Il est conseillé pour faire avancer ce dossier de contacter le RTM et se rapprocher ensuite de la DDT .

Autorisation à Madame le Maire de signer l'avenant avec l'architecte Madame Da Silva.

Vote : 11 pour

✚ Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) du 20 septembre 2021

Transfert de charges nettes lié au transfert de la compétence Mobilité au 1^{er} juillet 2021.

Reprise par la communauté de communes des lignes de transports.

Navette de Clausis à St Véran : cette navette a bien fonctionné cet été, il y a delta de l'ordre de 4000 € entre les dépenses et recettes.

A voir pour un départ de Molines, des réclamations au niveau du tarif ont été faites.

Sont concernées également les communes d'Abriès-Ristolas, pour la navette du Roux (la navette scolaire reste à la commune d'Abriès), Molines, Arvieux (navettes intra village).

Le montant des charges nettes transférées se rapportant au transfert de la compétence Mobilité pour les Communes de Saint-Véran, Arvieux, Molines-en-Queyras et Abriès-Ristolas), soit :

- ✓ 7 282,80 € (pour Saint-Véran)
- ✓ 42 567,77 € (pour Molines-en-Queyras) ;
- ✓ 28 956,90 € (pour Arvieux) ;
- ✓ 2 556,52 € (pour Abriès-Ristolas) ;

Logiquement il n'y a pas de clause de revoyure mais le Maire de St Véran a demandé une vérification en 2022 et 2023.

Il est précisé que pour les communes de Ceillac et Risoul c'est en cours.

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Vote : 11 pour

Points suivants

Pour les sujets suivants Madame le Maire fera une présentation, il n'y aura pas de délibérations prises sur ces points.

Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service Déchets

Le budget annexe ordures ménagères est un budget important.

objectif : étendre le tri

55 % des déchets produits doivent être valorisés

Il y a 914 composteurs sur le territoire.

Une tarification incitative a été mise en place : réduction de 10 % pour les particuliers et 20 % pour les professionnels.

-18 % de déchets ménagers collectés .

La communauté de communes assure le transport de tous les déchets.

5 déchèteries sur le territoire

Les perspectives à venir :

- ✓ Réalisation des travaux de modernisation des déchèteries, en les mettant aux normes.
- ✓ Poursuite réorganisation du service collecte.
- ✓ Poursuite mise en place des Points TRI et suppression bacs.
- ✓ Zone test de tarification incitative.

✚ Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) Assainissement

Les moyens humains

La régie compte 11.7 équivalents temps plein dont 6.5 en exploitation et 0.5 pour les contrôles d'assainissement non collectif.

Travaux réalisés en régie pour 0.42 ETP.

Les équipements

La régie assure l'exploitation de :

- 16 STEP + 2 par la SAUR (marché de prestation de service pour STEP de Vars et de Guillestre).

Travaux principaux réalisés en 2020

- Réfection d'une portion du réseau de St Marcellin à Vars
- Réfection du réseau eaux usées route de la Gare à Guillestre
- Réfection du réseau eaux usées de la Condamine à Aiguilles
- Assainissement du Villard et des Chapins à St Crépin
- Réfection du réseau au Camping de l'Isle à St Crépin
- Mise en séparatif à la Chalp à St Véran
- Mise en séparatif du Roux à Abriès-Ristolas

Aspects financiers

Recettes 2020 de la redevance : 2 448 515.21€

1 300 497 € de travaux engagés sur l'exercice pour 437 258€ de subventions.

Conformité des équipements

Le service gère 18 Stations de Traitement des Eaux Usées

Pour 2020, toutes ont été jugées conformes sauf :

- La STEP du Camping du Gouret : Elle n'a pas fonctionné en 2019 mais cela semble se régulariser.
- La STEP de Guillestre est déclarée non conforme.
- La STEP de Villargaudin : non-conformité car simple fosse toutes eaux (simple prétraitement). Nécessité de prévoir la mise aux normes.

Assainissement non collectif

Nombre d'installations d'assainissement non collectif recensées : 453

Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service : 346

Taux de conformité des installations contrôlées : 25.1%

🚧 Présentation du rapport annuel d'activité sur les réseaux de chaleur

4 sites sur le territoire :

Molines- ce réseau dessert la mairie, les logements communaux, l'école, l'office de tourisme, un hôtel.

Ristolas : le Fontenil, l'Arche des Cimes, l'Ogival, le Ristolas, la Miellerie).

Arvieux : la mairie, office de tourisme, épicerie, Izoard animation, PNRQ, la poste, la caserne des pompiers, logements.

Château Ville- Vieille : office de tourisme, maison artisanat, menuiserie

Une saison de chauffe correcte mais des travaux doivent être réalisés.

L'équilibre reste donc fragile. Un excédent net, permis par les subventions exceptionnelles d'équilibre du Budget Principal, votés en 2017 pour deux exercices.

Sans celles-ci l'excédent reporté réel serait de 3 148.70€ HT, la marge de manœuvre serait donc faible.

l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Remarque de Monsieur GOSSARD l'assainissement coûte très cher aux professionnels il a calculé 6.42 / m³.

